LE TAG ANTI-PUB COMME ACTE CITOYEN

Huit membres du collectif les Déboulonneurs étaient jugés pour avoir barbouillé des panneaux publicitaires. Ils attendent un message fort de la justice.

Dès le début du réquisitoire de Mme le Procureur, les choses sont claires : le collectif anti-pub des Déboulonneurs est un ramassis de tagueurs obsessionnels. Et ce procès, le douzième pour le collectif, ne doit en aucun cas se transformer en débat public. Encore moins se solder par une relaxe pour les huit prévenus accusés d'avoir, en 2008, barbouillé des panneaux publicitaires sur les Champs-Élysées.

> « Il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre. »

« Ce procès, poursuit le ministère public, citant Shakespeare, c'est la version moderne de *Beaucoup de bruit pour rien*. » Huit petits « tagueurs » qui osent « interpeller les politiques » et « solliciter les médias ». Et refusent absolument de rembourser la victime, Avenir Publicité, la filiale de Decaux, propriétaire des supports barbouillés. « Les dégâts sont évalués à 171,90 euros », précise Mme le Procureur avant de requérir des jours amendes pour ces prévenus qui ont « choisi de comparaître » et dont les agissements anti-pub sont « récurrents et organisés ». Cent jours à 30 euros sont requis pour le récidiviste Yvan Gradis, écrivain de 51 ans. Trente à 10 euros pour Arthur Lutz, 29 ans.

Me William Bourdon, leur défenseur, joue lui aussi le jeu des citations et préfère se référer à Bernanos : « Il faut beaucoup d'indisciplinés pour faire un peuple libre. » Ses clients ne sont pas des délinquants, mais des « citoyens responsables reçus au plus haut niveau de l'État pour discuter d'un projet de loi sur les espaces publicitaires ». Or l'État n'a pas tenu ses promesses : « Mme Kosciusko-Morizet elle-même a avoué avoir été obligée de se plier face au lobby des afficheurs. Qui est récidiviste dans ce pays si ce n'est les pouvoirs publics ? » Il demande la relaxe générale : « Je souhaite réellement qu'un jour, mes clients cessent de comparaître devant vous, qu'on ne les voie plus, qu'on ne les entende plus, encore faudrait-il qu'il y ait un changement fort du côté de nos législateurs. »

Le dernier mot revient aux prévenus, notamment à Yvan Gradis : « J'ai beau avoir 58 barbouillages à mon actif, je ne suis pas un tagueur et franchement, j'ai autre chose à faire dans la vie. Comme disent les enfants, c'est lui qu'a commencé, l'État. J'aimerais que votre décision adresse un signal fort aux politiques. » Il dédie sa défense à la ville de Dijon, « massacrée comme d'autres villes de France par la publicité ». Jugement attendu le 2 avril.

Anne Steiger